

PLUS DE 2 MILLIONS DE MÈTRES CUBES DE BOIS ROND DISPONIBLES EN FORÊT PRIVÉE

État de la situation

Malgré une hausse de la récolte de bois, d'importants volumes sont toujours disponibles en forêt privée pour les transformateurs de toutes les régions du Québec.

Pour la période 2013-2018, il fut conjointement évalué par les treize gestionnaires régionaux de plans conjoints de producteurs de bois et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, (MFFP) qu'il serait réaliste de mobiliser annuellement 8,7 Mm³ de bois en forêt privée, sur une possibilité de récolte forestière de 16,5 Mm³. Ce volume correspond à la somme de tous les produits, résineux et feuillus, de qualité pâte et sciage, pouvant être récoltés selon les possibilités de récolte forestière, les historiques de production et les conditions d'achat sur le marché. Le bois de chauffage étant exclu du volume scénarisé.

Le tableau 1 montre la proportion des volumes mobilisables qui furent réellement récoltés pour les marchés industriels en 2015. Au total, 5,2 Mm³ de bois rond furent livrés aux usines. On peut y constater que la mobilisation de bois de sciage de sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM) fut particulièrement forte, comparativement aux autres produits qui demeurent disponibles pour générer les retombées économiques liées à leur transformation. À cet égard, 74 % des volumes mobilisables de SEPM furent récoltés en 2015, comparativement à 43 % pour les autres résineux, 33 % pour les feuillus mélangés et 52 % pour les peupliers. Si l'on se concentre sur le bois de sciage SEPM, le pourcentage de mobilisation a atteint 91 %!

Tableau 1: Proportion de la récolte de bois mobilisable en forêt privée par grandes zones de mise en marché

Zones de mise en marché		Bois mobilisable annuellement (m ³) ¹					Proportion de bois mobilisé en 2015				
		SEPM ²	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers	Toutes essences	SEPM ²	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers	Toutes essences
Bois de trituration	Abitibi-Témiscamingue	9 000	3 000	28 000	243 000	283 000	20 %	3 %	0 %	60 %	52 %
	Centre du Québec ³	753 100	161 300	547 700	408 400	1 870 500	34 %	63 %	40 %	75 %	47 %
	Est du Québec	337 000	11 300	303 700	296 000	948 000	5 %	8 %	24 %	45 %	24 %
	Ouest du Québec	20 800	41 100	181 500	286 600	530 000	8 %	129 %	25 %	56 %	49 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	800	0	11 100	133 600	145 500	138 %	N/A	0 %	17 %	16 %
	Sous-total	1 120 700	216 700	1 072 000	1 367 600	3 777 000	25 %	72 %	32 %	56 %	41 %
Bois de sciage et déroulage	Abitibi-Témiscamingue	128 700	6 500	3 000	106 000	244 200	87 %	5 %	0 %	11 %	51 %
	Centre du Québec ³	1 774 200	301 900	211 600	115 100	2 402 800	87 %	45 %	40 %	22 %	74 %
	Est du Québec	899 800	206 800	125 100	419 000	1 650 700	109 %	12 %	40 %	60 %	79 %
	Ouest du Québec	198 000	90 800	61 600	9 400	359 800	55 %	35 %	34 %	20 %	45 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	279 500	0	9 500	25 700	314 700	89 %	N/A	0 %	26 %	81 %
	Sous-total	3 280 200	606 000	410 800	675 200	4 972 200	91 %	32 %	38 %	44 %	73 %
Toutes utilisations	Abitibi-Témiscamingue	137 700	9 500	31 000	349 000	527 200	83 %	4 %	0 %	45 %	51 %
	Centre du Québec ³	2 527 300	463 200	759 300	523 500	4 273 300	71 %	52 %	40 %	63 %	63 %
	Est du Québec	1 236 800	218 100	428 800	715 000	2 598 700	80 %	12 %	29 %	54 %	59 %
	Ouest du Québec	218 800	131 900	243 100	296 000	889 800	50 %	64 %	27 %	55 %	48 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	280 300	0	20 600	159 300	460 200	89 %	N/A	0 %	19 %	61 %
	Sous-total	4 400 900	822 700	1 482 800	2 042 800	8 749 200	74 %	43 %	33 %	52 %	59 %

Notes :

1) Le bois mobilisable correspond au bois pouvant être réalistement récolté et commercialisé aux usines de transformations du bois. Ce volume diffère de la possibilité de récolte forestière.

2) SEPM : groupe du sapin, des épinettes, du pin gris et du mélèze.

3) Les syndicats de la Beauce, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de Québec et du Sud du Québec sont compris dans la zone du centre du Québec.

4) La compilation des données par les différents syndicats et par les différentes entités du MFFP peut différer, notamment en ce qui a trait aux différents regroupements d'essences, ce qui peut engendrer des différences dans les estimations.

Sources :

Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA), Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Statistiques 2015 de mise en marché des bois de la forêt privée, Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).

Syndicats et offices de producteurs de bois.

Cette mobilisation partielle laisse notamment sans preneur plus de 950 000 m³ de bois résineux de petits diamètres et de qualité trituration dans le marché du centre de la province, près de 130 000 m³ de peupliers dans le Saguenay Lac-St-Jean, près de 200 000 m³ de peupliers en Abitibi-Témiscamingue et d'importants volumes pour l'ensemble des produits dans l'Ouest du Québec. En tout, plus de 2 Mm³ de bois rond sont disponibles en forêt privée.

Deux phénomènes semblent expliquer la faible mobilisation de certains produits de la forêt privée. En premier lieu, la fermeture de 180 scieries, machines à papier et usines de panneaux dans la dernière décennie au Québec, a réduit, voire éliminé des débouchés pour ces bois. À ce jour, les investissements industriels n'ont pas permis de remplacer ces marchés perdus.

En second lieu, le MFFP a fait le pari d'augmenter substantiellement les allocations de bois de la forêt publique afin de soutenir d'éventuels investissements industriels et l'ouverture de nouveaux quarts de travail dans les scieries. Toutefois, la demande pour le bois rond n'a pas augmenté avec la même amplitude, les scieurs ayant plutôt accru la productivité de leur usine par un meilleur choix des tiges transformées, pour faire face à une diminution de la demande de copeaux résineux au Québec.

Les figures 1 et 2 montrent l'actuelle offre de bois rond selon les différentes sources d'approvisionnement et la demande réelle en 2015 par groupes d'essences résineux et feuillus. On y constate que le déséquilibre avoisine les 11 Mm³, soit 6 Mm³ pour les résineux et 5 Mm³ pour les feuillus. Évidemment, une analyse plus détaillée par produits et territoires de mise en marché est possible.

En d'autres termes, la demande de bois rond a structurellement diminué avec la disparition d'usines de transformation, tandis que l'offre conjoncturelle a augmenté par de nouvelles allocations de bois des forêts publiques.

Figure 1 : Offre et demande de bois rond résineux au Québec

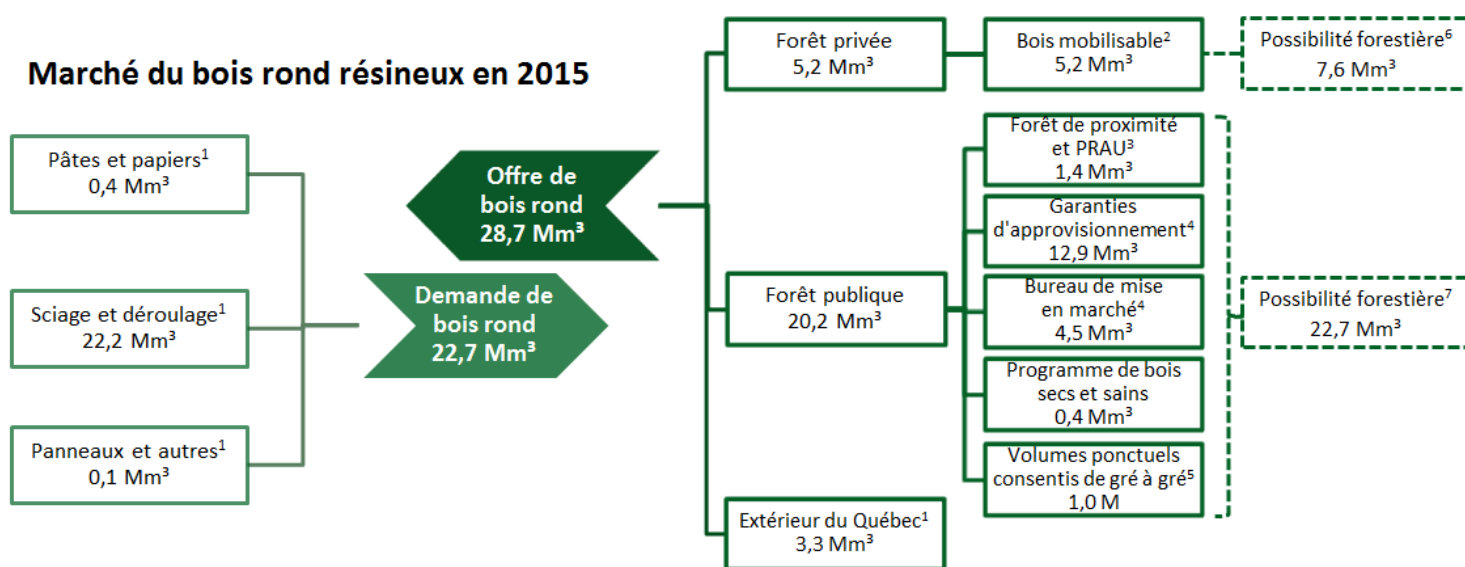
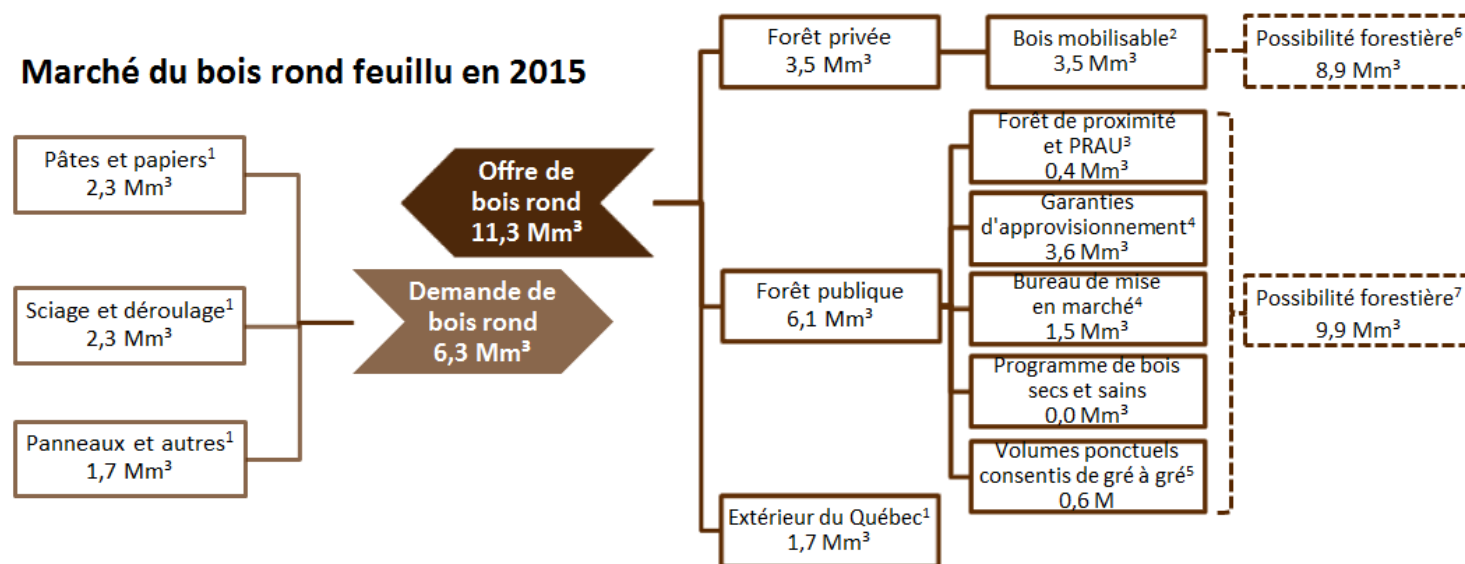


Figure 2 : Offre et demande de bois rond feuillus au Québec



Sources :

- [MFFP] 2016. Registre forestier 2015. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- [FPFQ] 2014. Évaluation du bois mobilisable réalisée dans le cadre de la consultation sur l'établissement des garanties d'approvisionnement aux usines de transformation. Syndicats et offices de producteurs de bois du Québec et Fédération des producteurs forestiers du Québec.
- [MRN] 2011. Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité. Ministère des Ressources naturelles.
- [MFFP] 2016. Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État (Version du 31 mars 2016). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- [MFFP] 2016. Volumes ponctuels consentis en 2015-2016 (m³) (Version du 31 mars 2016). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- [FPFQ et WSP] 2013-2014-2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Rapports régionaux multiples. Fédération des producteurs forestiers du Québec et WSP Global.

Conséquences pour la mobilisation des bois de la forêt privée

Les conséquences de cette situation pour les producteurs de bois en forêt privée sont directes. Premièrement, l'absence de marché hypothèque la réalisation de travaux de récolte puisque des essences forestières, des bois de faible dimension ou des parties de l'arbre sont sans preneur. On peut penser aux tiges des éclaircies dans les plantations résineuses, au bois de trituration résineux ou aux peupliers. Laisser ces volumes sur le parterre de récolte, nuira à la promotion de la sylviculture auprès des propriétaires forestiers qui y verront du gaspillage inacceptable. Ces propriétaires ne peuvent, comme le fait l'État, rattraper une telle perte de revenus par des recettes fiscales liées à la transformation des bois.

Cette situation est exacerbée par la récolte d'essences feuillues sur le territoire public pour libérer des strates résineuses ayant entraîné une réduction en chiffre absolu et relatif de la consommation de bois feuillu en provenance des forêts privées.

Deuxièmement, le surplus d'offre maintient les prix à la baisse, ce qui est réjouissant à court terme pour les acheteurs, mais nuisible à la mobilisation des bois en forêt privée sur le moyen terme, qui pourtant, est un objectif recherché par plusieurs, dont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Des solutions à notre portée?

Si les acteurs de la filière forestière souhaitent mettre à profit l'ensemble des volumes mobilisables en forêt privée, des ajustements devront être apportés :

1. D'importants investissements industriels devront rapidement être réalisés pour construire et moderniser des usines dans des gammes de produits pouvant permettre de rémunérer adéquatement l'activité de production de bois. Par exemple, il suffit de regarder les usines qui se construisent ou se modernisent actuellement sur notre continent. Le Forum Innovation Bois qui se tiendra le 31 octobre prochain sous l'égide du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs nous donnera une bonne indication des projets d'investissement à venir dans le secteur forestier.
2. Une formule de récompense devra être trouvée pour encourager les usines à favoriser les scénarios d'achat de bois de la forêt privée établis lors de l'allocation de bois de la forêt publique, afin de respecter le « principe de résidualité ». Déjà, la PPFQ milite pour une clause d'exemption des bois de la forêt privée dans le futur Accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux avec les Etats-Unis qui encouragerait les achats de cette tenure. Une autre solution serait d'avantager les usines qui respectent ces scénarios, lors de l'étude par le MFFP de leurs nouvelles demandes d'allocation sur terres publiques ou d'autres formes de soutien de l'État, ce qui, dans les faits, respectera l'esprit de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* accordant une priorité aux bois des forêts privées.
3. Les avantages consentis pour soutenir les opérations en forêt publique doivent se traduire en avantages équivalents pour les producteurs de bois en forêt privée afin d'éviter de créer un écart de compétitivité entre les deux modes de tenure, sous l'effet de décisions gouvernementales.



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : www.foretprivee.ca

Analyse et rédaction

Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.